

Avis d'appel public à la concurrence

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Pouvoirs adjudicateurs

NOM ET ADRESSES :

OPHEA - Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg
24, Route de l'Hôpital
CS 70128
67028 STRASBOURG

Adresse internet : <http://www.ophea.fr/>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.achatpublic.com/>

Accès électronique à l'information (URL) : <http://www.achatpublic.com/>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : <http://www.achatpublic.com/>

COMMUNICATION :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse:

<http://www.achatpublic.com>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Organisme de droit public.

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Autre : Logement et équipements collectifs.

ETENDUE DU MARCHÉ:

Objet : Réalisation des études préliminaires, urbaines, missions de maîtrise d'œuvre et missions d'Ordonnancement, de pilotage et de coordination dans le cadre d'opérations immobilières d'Ophéa
Numéro de référence: AO24/11

Code CPV principal : 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Type de marché : Service

Description succincte:

La présente consultation a pour objet de mettre en place un accord-cadre relatif à la réalisation des études préliminaires, urbaines, missions de maîtrise d'œuvre et missions d'Ordonnancement, de pilotage et de coordination dans le cadre d'opérations immobilières d'Ophéa.

Lieu d'exécution : Code NUTS: FRF11 Bas-Rhin

Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots: oui

Variantes : Des variantes seront prises en considération: non

Information sur les options : Options: non

Durée de l'accord-cadre :

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: oui

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31/12/2025. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.

DESCRIPTION :

Lot n°01 - Réalisation d'études préliminaires : de capacité, de faisabilité simple, et de compléments d'études

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec un maximum qui donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum est de 360 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre. L'accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques : 2 opérateurs économiques. Le titulaire arrivé en première position lors de l'analyse des offres aura un montant maximum de commande de 240 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre et le titulaire arrivé en deuxième position aura un montant maximum de commande de 120 000,00 € HT sur la durée total de l'accord-cadre.

Critères d'attribution de l'accord-cadre :

Critères énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations - Pondération : 40.0 %
- Valeur technique - Pondération : 60.0 %

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Prestations réglées par des prix unitaires fixés au BPU. Les prix sont révisés annuellement. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Aucune clause de garantie financière prévue.

Conditions de participation :

Situation juridique, Capacité économique et financière, Capacité technique :

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats : Inscrit au tableau de l'ordre des architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n°85/384/CEE du 10 juin 1985

La consultation s'adresse à une équipe réunissant les compétences suivantes, en interne ou bien sous forme de bureaux d'étude cotraitants ou sous-traitants :

- Architecte (architecte-urbaniste)
- Economiste

L'architecte ou le BET sera le mandataire.

Lot n°02 - Réalisation d'études urbaines

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec un maximum qui donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum est de 460 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre. L'accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques : 2 opérateurs économiques. Le titulaire arrivé en première position lors de l'analyse des offres aura un montant maximum de commande de 305 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre et le titulaire arrivé en deuxième position aura un montant maximum de commande de 155 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

Critères d'attribution de l'accord-cadre :

Critères énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations - Pondération : 40.0 %
- Valeur technique - Pondération : 60.0 %

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Prestations réglées par des prix unitaires fixés au BPU. Les prix sont révisés annuellement. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Aucune clause de garantie financière prévue.

Conditions de participation :

Situation juridique, Capacité économique et financière, Capacité technique :

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats : Inscrit au tableau de l'ordre des architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n°85/384/CEE du 10 juin 1985

La consultation s'adresse à une équipe réunissant les compétences suivantes, en interne ou bien sous forme de bureaux d'étude cotraitants ou sous-traitants :

- Architecte
- BET (urbanisme, environnemental)
- Conseil juridique
- Economiste

L'architecte ou le BET sera le mandataire.

Lot n°03 - Réalisation de missions de MOE

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec un maximum qui donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents. Le présent lot se décline de la manière suivante :

- Partie à bons de commande pour les travaux inférieur à 200 000 € HT
- Partie à marchés subséquents pour les travaux supérieur à 200 000 € HT

Le montant maximum est de 2 000 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre. L'accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques : 2 opérateurs économiques. Pour la partie à bons de commande le titulaire arrivé en première position lors de l'analyse des offres aura un montant maximum de commande de 800 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre et le titulaire arrivé en deuxième position aura un montant maximum de commande de 400 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre. Pour la partie à marchés subséquents le montant maximum est de 800 000 € HT sur la durée total de l'accord-cadre. Les conditions de passation des marchés subséquents sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Critères d'attribution de l'accord-cadre :

Critères énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations - Pondération : 40.0 %
- Valeur technique - Pondération : 60.0 %

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Prestations réglées par des prix unitaires fixés au BPU et des prix forfaitaires Les prix sont révisés annuellement. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Aucune clause de garantie financière prévue.

Conditions de participation :

Situation juridique, Capacité économique et financière, Capacité technique :

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats : Inscrit au tableau de l'ordre des architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n°85/384/CEE du 10 juin 1985

La consultation s'adresse à une équipe réunissant les compétences suivantes, en interne ou bien sous forme de bureaux d'étude cotraitants ou sous-traitants :

- Architecte
- BET (TCE et structure)
- Géomètre
- Voiries et Réseaux divers
- Espaces extérieurs
- Electricité / Chauffage - Ventilation - Climatisation /Thermique
- SSI - Système de sécurité incendie

- Fluide (plomberie, électricité)
- Economie de la construction
- Maîtrise d'œuvre sociale (MOS)

L'architecte ou le BET sera le mandataire.

Pour le lot 03 en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Pour le lot 03 le mandataire il est interdit de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements

Lot n°04 - Réalisation de la mission d'Ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC)

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec un maximum qui donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum est de 460 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre. L'accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques : 2 opérateurs économiques.

Critères d'attribution de l'accord-cadre :

Critères énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations - Pondération : 40.0 %
- Valeur technique - Pondération : 60.0 %

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Prestations réglées par des prix unitaires fixés au BPU. Les prix sont révisés annuellement. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Aucune clause de garantie financière prévue.

Conditions de participation :

Situation juridique, Capacité économique et financière, Capacité technique :

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation

La consultation s'adresse à une équipe réunissant la compétence OPC.

Type de procédure :

Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: oui

Date limite de réception des offres :

23-07-2024 (12:00)

Délai de validité des offres :

6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME).

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Elle est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Les conditions de passation des marchés subséquents sont définies dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Strasbourg,

31, Avenue de la Paix

67000 Strasbourg

Date d'envoi du présent avis : 13 Juin 2024

Date d'envoi au Journal Officiel de l'Union Européenne : 12 Juin 2024

Le Directeur Général d'Ophéa
Julien MATTEI